

**UNITÉ DE COMPTE À CAPITAL NON GARANTI À L'ÉCHEANCE :  
CLN FIAT  
CODE ISIN : FR0011169002**

**Cet instrument financier complexe est une unité de compte. Sa valeur, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.**

**Risque de non garantie en capital à l'échéance et à tout instant en cas de sortie anticipée (*rachat, décès, arbitrage*) :**

Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial.

Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Risque de liquidité (*page 7 de la Brochure*) :**

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

**Risque de crédit (*page 7 de la Brochure*) :**

En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) entité(s) de référence visées dans ce produit.

**Risque de marché (*page 7 de la Brochure*) :**

Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Paraphe(s)

## NOTICE D'INFORMATION

La notice d'information correspondant à cet instrument financier complexe est jointe à la présente annexe financière et fait partie intégrante de cette dernière.

### CONDITIONS DE L'INVESTISSEMENT

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 15/03/2012. Les investissements reçus postérieurement se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 16/02/2011 et le 15/03/2012, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire.
- Dans le cas où la période de commercialisation arriverait à terme pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à la date de fin de Période de commercialisation, sur la base de la valeur d'achat en vigueur cette date.
- En cas de défaut de l'Emetteur ou du Garant, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- Les coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- A l'arrivée à terme ou en cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Unité de Compte seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

**Fait en 2 exemplaires originaux (un exemplaire pour le(s) souscripteur(s), un exemplaire pour l'assureur)**

Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et compris les termes (cocher la ou les cases correspondantes) :

- De la term-sheet/du prospectus,  
 De la brochure commerciale,

Constituant la notice d'information de l'instrument financier.

À \_\_\_\_\_,

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Signature(s) du(es) souscripteur(s)**  
(suivie(s) de la mention manuscrite\*)

**\* Mention manuscrite (à reprendre par chacun des souscripteurs) :**

« Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature de l'instrument financier choisi ainsi que les risques afférents dont celui de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès».

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Le Souscripteur / Adhérent peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de AEP - Assurance Epargne Pension, de ses Mandataires, des ré-Assureurs ou des organismes concernés. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé en s'adressant au siège social de AEP - Assurance Epargne Pension.